

# « Multinationales responsables » : le nouveau leurre anti-marchés



TIMO RAGER \* • Novembre 2019

## Résumé

- Les problèmes sociaux et écologiques des pays émergents proviendraient avant tout de multinationales sans scrupules, selon certaines organisations d'entraide. La solution passerait, à leur avis, par l'introduction d'un droit de porter plainte et de demander réparation dans le pays du siège des entreprises, donc aussi en Suisse, si celles-ci, ou leurs filiales, devaient contrevenir à des normes internationales ailleurs dans le monde.
- La proposition est problématique : les besoins réels des populations sur place seraient relégués au second plan et les nouvelles règles créeraient de nouvelles incitations à la fraude et à la corruption.
- On avantagerait la concurrence non occidentale si l'on évinçait les groupes européens de ces marchés par des réglementations internationales additionnelles en décalage avec les réalités locales. Or il est improbable que les entreprises non-occidentales soient plus attentives aux droits individuels et à l'environnement.
- Sans les moyens techniques et financiers des multinationales, les perspectives sociales et environnementales seraient probablement beaucoup plus sombres pour les populations des pays concernés. Une comparaison avec les méthodes des petits prospecteurs miniers, risquées et inefficaces, permet de s'en convaincre.
- Pour maximiser leur utilité, les groupes devraient être libres de définir leurs priorités sociales et environnementales. Les ressources disponibles pourraient être investies dans des projets concrets, et non dans des documents d'autopromotion et dans la protection juridique découlant d'une réglementation démagogique inadéquate.

---

\* L'auteur est chercheur associé à l'Institut Libéral.

**D**e nombreuses organisations qui entendent s'engager pour un monde plus juste sont persuadées que les problèmes sociaux et écologiques des pays en développement proviennent principalement des multinationales occidentales. Elles leur reprochent, entre autres, d'être responsables de la pollution de l'environnement, de diverses spoliations en rapport avec l'extraction de matières premières, du travail des enfants et d'atteintes à la santé par la vente de produits qui ne sont plus autorisés dans nos contrées.

Face à une telle situation, elles exigent de pouvoir porter plainte contre ces entreprises dans le pays de leur siège social, donc aussi en Suisse, et d'exiger réparation si celles-ci, ou leurs filiales, ont violé les normes sociales et environnementales internationales dans n'importe quel pays du monde. Comme les individus directement concernés n'auraient pas la possibilité de s'adresser à des tribunaux étrangers, ils pourraient trouver l'aide nécessaire auprès des organisations non gouvernementales qui les représenteraient devant la justice : honni soit celui qui pense qu'il ne s'agit pour elles que de défendre leurs propres intérêts.

Du point de vue des défenseurs de ces mesures, cette pression serait nécessaire pour faire contrepoids à l'objectif de maximisation du profit qui conduirait à un nivellement par le bas des normes environnementales et sociales. À leur sens, il ne servirait à rien de craindre ce nouveau droit internationalisé d'intenter une action en justice : d'une part, ces mesures viseraient uniquement les moutons noirs parmi les multinationales ; d'autre part, le respect des normes serait économiquement une bonne affaire à long terme.

En d'autres termes, les partisans d'une justice transfrontalière aideraient les entreprises à être plus performantes parce qu'ils comprendraient mieux que les dirigeants ce qui serait nécessaire pour y parvenir. Selon leur conception, bien fixer les priorités managériales garantes de succès, également sur le plan économique, incomberait au législateur (et naturellement aussi à eux-mêmes). Par contre, la responsabilité d'un échec économique ne serait à l'évidence pas assumée par les promoteurs de ce projet. S'ils étaient vraiment sûrs de leur affaire, ils auraient pourtant choisi une alternative plus crédible : ils pourraient simplement fonder eux-mêmes de nouvelles entreprises qui profiteraient de l'avantage économique qu'offre le respect de standards sociaux et environnementaux supérieurs. Ils pourraient ainsi évincer du marché les multinationales « irrationnelles ». La capacité d'une petite entreprise à mettre au défi les grands groupes, à condition de disposer du modèle d'affaires adéquat, a par exemple été démontrée par Marc Rich, le fondateur de Glencore, l'une des multinationales aujourd'hui décriées<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Daniel Ammann, *The King of Oil: The Secret Lives of Marc Rich*, St Martin's Press, Londres, 2011.

## L'entreprise privée comme bouc émissaire

Cependant, le recours au marché et à la concurrence s'oppose par trop – comme souvent lorsqu'il s'agit de thématiques de développement – aux valeurs des organisations qui soutiennent le projet des « multinationales responsables », en particulier les œuvres ecclésiastiques d'entraide Pain pour le prochain et Action de Carême. Elles peuvent se prévaloir d'une longue tradition d'hostilité aux marchés et se situent souvent aux avant-postes de l'anti-développement. En 1993 déjà, moins de quatre ans après l'effondrement économique et moral du bloc de l'Est, elles déclaraient que les traditions africaines représentaient un « socialisme moderne » qui, comme l'ancienne version, ne faisait appel ni à la propriété privée ni au multipartisme<sup>2</sup>. Quelques années plus tard, elles imprimèrent comme slogan une citation de Wolfgang Mocker, un satiriste de la dictature est-allemande : « L'économie de marché est le prolongement de la dictature – mais avec bien plus de moyens »<sup>3</sup>. De toute évidence, elles le pensaient très sérieusement.

En 2011, une action de carême a été entièrement consacrée au thème des ressources naturelles, avec pour cible principale le groupe Glencore. À l'aide de plusieurs exemples, les auteurs ont tenté de démontrer que les activités de la multinationale privent systématiquement les populations locales de leur gagne-pain. Mais même lorsqu'elles se retirent d'un marché, ces multinationales sont l'objet des critiques. Lorsqu'une mine de cuivre a fermé à Nababeep, en Afrique du Sud, toute l'infrastructure du village s'est effondrée parce qu'elle était précédemment financée par la mine<sup>4</sup> : peu importe ce qu'elles font ou ne font pas, les entreprises privées sont toujours responsables des dommages.

Les organismes d'entraide pensent enfin que la population locale profite insuffisamment des ressources naturelles enfouies dans leur sol parce que les multinationales paieraient trop peu d'impôts aux gouvernements locaux, notoirement incompetents et corrompus. L'argument est évidemment curieux, mais il s'inscrit parfaitement dans un schéma de pensée qui voudrait faire croire que seul l'État, même s'il est dysfonctionnel, soit capable de résoudre tous les problèmes.

## Les besoins des clients ou des politiciens ?

Il n'y a pourtant guère de raisons de penser que l'activité des groupes internationaux soit aussi néfaste pour les pays en développement que les partisans d'une responsabilité étendue des multinationales voudraient le laisser croire. Leurs critiques sont loin de refléter la réalité. Il est plus probable que sans les ressources techniques et financières des multinationales, les perspectives sociales et environnementales de

<sup>2</sup> Matthias O. Ezioba, *Palaver ist mehr als Palaver*, agenda de carême de Pain pour le prochain et d'Action de Carême 1993 : « Il n'y a ni propriété privée ni possession au vrai sens du terme. [...] Ainsi, depuis des générations, l'Afrique noire est un exemple de ce qui anime la société européenne progressiste : un socialisme moderne – une unité pluraliste. Le multipartisme n'est pas simplement synonyme de démocratie ! »

<sup>3</sup> Agenda de carême de Pain pour le prochain et d'Action de Carême 2007.

<sup>4</sup> Agenda de carême de Pain pour le prochain et d'Action de Carême 2011.

ces pays seraient péjorées. Une comparaison avec les méthodes d'exploitation minière des petits prospecteurs, risquées et inefficaces, le suggère amplement.

L'idée selon laquelle l'extraction de ressources des pays en développement ne répondrait qu'aux besoins des pays industrialisés constitue une autre déformation de la réalité. Les téléphones mobiles, dont la production nécessite des matières premières provenant d'Afrique, sont souvent cités en exemple. En réalité, la téléphonie mobile a révolutionné aussi bien l'Afrique que les pays industrialisés<sup>5</sup>.

Les attentes des partisans des nouvelles réglementations internationalisées sont sans doute très élevées : on veut imposer une morale mondiale par de nouvelles lois ; on cherche à bannir les dysfonctionnements du monde par décret ; et on aimerait pouvoir faire ses achats sans arrière-pensée, sachant que l'État et les organisations d'entraide veillent à ce que tout produit provienne de sources dont le respect des normes sociales et environnementales est démontré.

La réalité n'est pas si simple. Si des réglementations supplémentaires étaient décrétées, les multinationales s'efforceraient d'éviter les procès pour satisfaire aux attentes des nouveaux gardiens de l'ordre public. Elles devraient consacrer davantage de temps à des tâches de documentation et s'assurer qu'elles disposent des preuves de leur diligence. Les besoins réels des populations locales ne seraient toutefois pas au premier plan de leurs préoccupations. De plus, les nouvelles réglementations et directives engendreraient de nouvelles possibilités de fraude et de corruption. Au plus tard après les récents scandales d'Oxfam<sup>6</sup> et du WWF<sup>7</sup>, tout le monde devrait savoir que les organisations caritatives n'ont pas nécessairement une morale exemplaire.

On ne devrait pas non plus oublier que les entreprises tirent leur raison d'être de la satisfaction des besoins des clients. Si les multinationales occidentales devaient rencontrer de plus grandes difficultés à faire des affaires à cause de nouvelles contraintes réglementaires, la concurrence internationale ne manquerait pas d'en profiter. Qu'aurait-on gagné ? Depuis quelque temps déjà, les entreprises russes et surtout chinoises, souvent étatiques, se précipitent dans les pays émergents pour avoir accès aux ressources naturelles. Les ambitions géopolitiques des États respectifs accompagnent souvent les intérêts économiques de ces entreprises.

Il n'est guère plausible que les multinationales russes ou chinoises soient plus attentives aux critères sociaux et environnementaux que les groupes occidentaux. Le verdict des partisans d'un surcroît de réglementation pour les entreprises occidentales est étonnamment clément à cet égard. Selon eux, les entreprises chinoises seraient parfaitement conscientes de leurs responsabilités à l'égard de leurs employés. Elles s'engageraient également auprès de ces pays à travers d'importants projets

<sup>5</sup> June Arunga, « Austausch auf Augenhöhe », in : Pierre Bessard et Christian Hoffmann (dir.), *Das Ende der Armut – Chancen einer globalen Marktwirtschaft*, Institut Libéral, Zurich, 2012.

<sup>6</sup> Sean O'Neill, « How the Oxfam sex scandal unfolded », *The Times*, 16 février 2018 ; Dominik Feusi, « Oxfam-Millionen fließen weiter », *Basler Zeitung*, 19 février 2018.

<sup>7</sup> Andreas Wysling, « Zu Tode geprügelt wegen eines Nashorns – der WWF hat ein Problem », *Neue Zürcher Zeitung*, 6 mars 2019 ; Janis Fahrländer, Marcus Engert, « Die Missstände waren dem WWF-Hauptquartier in Zürich bekannt », SRF, 7 mars 2019.

d'infrastructures. À cette lecture, la vraie préoccupation des tenants de la responsabilité étendue des multinationales semble plutôt relever de leur sentiment de perte de contrôle politique lorsqu'il s'agit d'entreprises privées. Leurs craintes semblent apaisées si les entreprises sont sous la tutelle de l'État, même s'il s'agit d'une dictature corrompue et tyrannique de parti unique.

## La valeur ajoutée de mesures volontaires

Certes, la renonciation à de nouvelles formes de contrôles et de sanctions ne devrait en aucun cas encourager les entreprises en situation de concurrence internationale à un abaissement progressif de leurs standards. Au contraire, l'objectif consiste à créer de la valeur ajoutée par des mesures volontaires et à lutter contre la mise en place d'un monopole de la morale sous l'égide des organisations d'entraide. Les organes dirigeants des multinationales connaissent mieux que quiconque les exigences auxquelles leurs entreprises doivent faire face.

Pour maximiser leur utilité, les entreprises devraient donc être libres de fixer leurs propres priorités sociales et environnementales à l'aune de critères économiques et techniques. De plus les ressources disponibles devraient être investies autant que possible dans des projets d'investissements concrets et non pas dans une couche supplémentaire de documentation à des fins d'autoreprésentation et de protection juridique.

Il appartient aux acheteurs de ces produits – et finalement aux clients finaux – de décider s'ils sont convaincus par les mesures prises par les producteurs. Les organisations d'entraide comme Pain pour le prochain et Action de Carême ont tout loisir de contribuer au débat public ou d'avancer leurs propositions avec des labels comme Max Havelaar. Un autre moyen d'influencer la politique de l'entreprise, certes modestement, consiste à devenir actionnaires des sociétés cotées (notamment occidentales).

## De meilleures solutions

Les causes réelles des problèmes des pays en développement sont occultées dans les discussions sur la responsabilité étendue des multinationales – ou on les attribue commodément à des influences extérieures. Elles sont pourtant connues : conditions politiques désastreuses dans de nombreux pays, mauvaise gouvernance, népotisme, enrichissement illégitime des élites locales, corruption et manque de sécurité du droit, en particulier en matière de propriété<sup>8</sup>. Tout cela rend l'initiative entrepreneuriale tant des populations locales que des investisseurs internationaux relativement peu attractive et, en raison du manque de concurrence, laisse beaucoup de marge de manœuvre à ceux qui prennent le risque de se lancer.

---

<sup>8</sup> Sur les conséquences d'une protection déficiente de la propriété, voir les thèses de l'économiste péruvien Hernando de Soto, par exemple dans son livre *Le Mystère du capital* (Flammarion, Paris, 2005).

Les demandeurs d'emploi ont par exemple très peu de choix entre les différents employeurs, ce qui les rend plus dépendants des conditions que leur proposent le nombre réduit de prestataires. Le problème ne réside donc pas dans les multinationales qui investissent dans les pays en développement, mais dans toutes celles qui, pour des raisons compréhensibles, ne le font pas. Dans ce contexte, l'engagement d'entreprises privées dans les pays en développement ne devrait pas être perçu comme un danger, mais comme une opportunité, celle de remédier à la mauvaise gestion de l'État. Si les politiciens et les organisations d'entraide jugent nécessaire d'influencer le cadre légal dans les pays en développement, ils devraient s'en charger sur place. En outre, dans nos contrées, ils pourraient également plaider en faveur de réformes économiques qui profiteraient aux pays en développement, par exemple la poursuite de la libéralisation du commerce mondial ou la réduction des subventions agricoles. Contrairement à ce que l'on imagine parfois, il existe également du point de vue chrétien des alternatives fondées et raisonnées aux opinions des organisations d'entraide telles que Pain pour le prochain et Action de Carême.



## Impressum

Institut Libéral  
Place de la Fusterie 7  
1204 Genève, Suisse  
Tél.: +41 (0)22 510 27 90  
Fax: +41 (0)22 510 27 91  
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur [www.institutliberal.ch](http://www.institutliberal.ch).

## Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.  
Copyright 2019, Institut Libéral.